

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, Et du droit de modifier la rédaction et les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JUIN

L'ÉLECTION DE LA CHARENTE

Ainsi qu'on pouvait aisément le prévoir, le scrutin de dimanche n'a pas donné de résultat définitif, mais les chiffres respectifs des voix obtenues par les candidats contiennent une indication qu'il importe de ne pas négliger.

Le candidat conservateur, M. Gellibert des Seguins, arrive premier et distance de huit mille voix ses concurrents. M. Weiller, candidat radico-opportuniste de MM. Clémenceau et Ferry, vient au second rang ; quant à M. Déroulède, il est bon dernier.

M. Boulanger avait dit dans une lettre adressée aux électeurs charentais : « Voter pour Déroulède, c'est voter pour moi » et les journaux affiliés portaient en tête de leurs colonnes : « Déroulède, candidat du général Boulanger. » L'échec de M. Déroulède est donc un échec personnel pour son patron officiel, et il prouve que la fièvre boulangiste a diminué.

La journée est bonne pour les conservateurs, le scrutin d'avant-hier calmera peut-être l'effolement des gens par trop impressionnables, qui voyaient déjà en M. Boulanger le dictateur inévitable, et mettaient ainsi en doute le bon goût et le bon sens de la France. LOUIS D'ESTAMPES.

Cette élection a provoqué quelque effervescence dans la soirée de dimanche, à Paris.

Devant les bureaux de la Lanterne, rue Richer, où l'on affichait les résultats partiels à mesure qu'ils arrivaient, deux mille personnes étaient massées vers onze heures ; la circulation était interrompue et de violentes querelles éclataient entre boulangistes et anti-boulangistes.

Sur le boulevard des Capucines, devant les bureaux de la Presse, également beaucoup d'animation, surtout lorsqu'on affiche vers minuit et demi une dépêche quelque

peu fantaisiste donnant à M. Déroulède une avance de 5,000 voix.

Quelques arrestations ont été faites.

ÉLECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

Territoire de Belfort

Canton de Delle

MM. Léon Vieillard, maître de forges, conservateur 2.232 ÉLU Aekermann, républicain 2.018

Il s'agissait de remplacer M. Adolphe Japy, républicain démissionnaire.

Vaucluse

Canton d'Orange-Ouest

M. Millet, conservateur, ÉLU avec 36 voix de majorité.

Le duc d'Aumale à Bruxelles

Il n'y a pas dans toute l'histoire de notre troisième République, et à la charge de ceux qui la dirigent, un fait plus grave, plus douloureux, plus inhumain que l'exil du duc d'Aumale. La loi de 1886, qui a mis à la porte de la France les descendants directs des familles ayant régné sur elle, lui avait fait grâce, en sa qualité de collatéral, en sorte qu'il a fallu une circonstance particulière pour appliquer un peu plus tard à M. le duc d'Aumale le traitement sauvage qui, quelques semaines auparavant, avait été appliqué à Monsieur le Comte de Paris. Or, quel fut le crime du duc d'Aumale ? Ah ! un crime que la France lui pardonne bien, le crime de n'avoir pas été respectueux pour M. Grévy, alors que le beau-père de M. Wilson venait d'apposer sa signature au bas d'un décret enlevant au duc son titre de général.

Oui, telle est la cause de l'exil du duc d'Aumale, tel est le forfait qu'il est condamné à expier à l'étranger. Ses deux persécuteurs sont, l'un, M. Grévy, qui a dû quitter l'Élysée sous le mépris public, à cause des tripotages de son gendre ; l'autre, l'ex-général Boulanger, qu'il a fallu mettre en retrait d'emploi, puis à la retraite d'of-

fice, pour indiscipline grave et attitude séditieuse. En sorte que si l'exil du duc d'Aumale a été décrété comme une mesure de défense en faveur de la République, la République a été depuis lors obligée de se débarrasser des auteurs de cette mesure qui portaient atteinte à la dignité de l'État et à sa sécurité. N'est-ce pas la preuve évidente que l'exil du duc d'Aumale est injuste, odieux, inutile ? Mais, on y persévère ; les semaines, les mois et les années s'écoulent ; le Prince est toujours à Bruxelles, et il n'y a guère de probabilité pour qu'il revolve la France, tant que durera la République actuelle.

Le duc d'Aumale ressent plus vivement et plus amèrement que jamais les tortures de l'exil, et il s'efforce de les tromper, de les adoucir, dans le commerce des lettres et de l'histoire. Il poursuit son bel ouvrage sur les princes de la maison de Condé, dont quatre volumes ont déjà paru et dont le cinquième, qui est fort avancé, sera publié au mois d'octobre prochain. Le numéro de la Revue des Deux-Mondes, du 15 juin, en apporte un extrait étendu, de l'intérêt le plus palpitant, et sur lequel nous voudrions appeler l'attention de nos lecteurs.

Ils savent que l'illustre historien est en train de raconter la vie du plus fameux des princes de cette héroïque maison, la vie du Grand Condé. Les commencements en furent éclatants, glorieux, non seulement pour le jeune prince, mais pour la France tout entière : la victoire de Rocroy d'abord, qui refoula l'invasion espagnole. Ensuite la victoire sur le Rhin, puis la victoire de Lens qui obligea les impériaux à signer la paix de Westphalie, à laquelle la France fut redevable de l'Alsace, l'Alsace aujourd'hui perdue peut-être sans retour : tels furent les débuts de cet homme de guerre éminent, entre 1642 et 1648.

Mais bientôt Condé, égaré par son ambition, fit sentir lourdement à l'État, à Anne d'Autriche et à son premier ministre Mazarin, le poids de ses services. On le combla de faveurs, de dignités ; il voulut, plus encore, il rêva peut-être de placer sur sa tête

la couronne de France, et en fin de compte, déçu, ulcéré, irrité, il passa au service de l'Espagne. Il y demeura plus de huit ans, combattant à la tête de nos ennemis, et leur apportant, sans scrupules, le concours de son épée et de son génie.

M. le duc d'Aumale, avec le patriotisme et l'élevation morale de sa nature, ne ménage pas la vérité dans cette page affligeante de la vie de son héros. Il dit avec une éloquence saisissante :

« Je continue ce livre comme je l'ai commencé, aux mêmes lieux, dans la disgrâce et sous le poids d'un exil que je crois mérité. Et me voici arrivé au moment critique ; il me faut montrer le coupable dans le héros. Avant de poursuivre ce récit, je m'expliquerai sur cette faute que rien ne peut effacer. Les coups qui me frappent ne troublent pas la sérénité de mon jugement, et je tiens à conserver vis-à-vis de ceux qui prendront la peine de me lire la liberté d'appréciation que je retrouve au fond de mon cœur. Ce point acquis, je pourrais traverser cette époque douloureuse, louer le capitaine, admirer l'énergie déployée dans une mauvaise cause, sans craindre que les éloges adressés à l'homme de guerre incomparable ne ressemblent à une défense du prince coupable, à une apologie que ma conscience repousse.

« Toute tyrannie est haïssable. L'homme de bien a le devoir de protester à tout risque contre l'acte tyrannique qui, dans sa personne, atteint le public ; — de résister, de lutter même si, au péril de sa vie, il peut mettre un terme à l'oppression de tous ! Il n'a pas le droit de troubler sa patrie, de la déchirer, d'y porter la guerre, pour venger une offense personnelle.

« La limite est facile à tracer, mais souvent les nuages la voilent ; au milieu des tempêtes, l'œil cherche vainement à la retrouver. — Jusqu'où va le devoir ? S'arrêter, est-ce faiblesse ou vertu ? Poursuivre outre, est-ce crime ou courage ? — Nous verrons l'âme de Condé agitée de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE III

Le drame de la Loire (Suite)

La pauvre vieille avait été oubliée dans une chambre de l'étage qu'elle occupait comme locataire et, comme elle n'avait aucun parent dans le bourg, personne n'avait songé à l'arracher au péril.

Le désastre avait été si prompt ! La foule criait pour appeler l'attention de Raimbault. Quand on reconut qu'il avait aperçu la vieille, les cris s'apaisèrent.

— Il va la sauver, pensa-t-on.

On ne connaissait pas Raimbault. Raimbault avait d'autres desseins. Risquer sa vie pour s'enrichir, il le voulait bien, mais la risquer pour arracher à la mort une vieille femme, quelle folie ! Raimbault regarda un instant les eaux qui rugissaient et tournoyaient autour de la maison et, en la frappant, la couvraient d'une écume jaunâtre qui l'enveloppait tout entière, puis, haussant

dédaignusement les épaules, il donna un coup de rames, s'éloigna de l'obstacle, regagna le milieu du courant, et prit avec l'inondation la direction de Chouzé-sur-Loire et des Sablons.

Un mauvais instinct poussait Raimbault vers ce bourg où il espérait retrouver tous ceux qu'il détestait mortellement et à la baïge desquels il attribuait méchamment et faussement ses infortunes.

Il y a des cœurs humains chez lesquels une semence de bienfaits produit une récolte d'ingratitude.

Quand on le vit disparaître, il y eut, sur la levée, un long cri d'indignation, et, pour la première fois, Raimbault fut salué de loin par le nom dont il était encore plus digne qu'on ne le croyait :

— Misérable !

Le jeune homme entendit ces cris ; une seule pensée lui vint :

— Misérable ! murmura-t-il, on ne m'appellerait pas ainsi si j'étais riche.

Et poussant dans la tempête un ricane ment moqueur, il ne détourna pas même la tête et laissa glisser sa barque au gré du torrent. Le jeune homme n'avait plus qu'un souci : se garer des arbres, des buissons, des maisons et des masses informes que charriait le fleuve.

Il avait besoin, pour cette manœuvre, de toute son attention, de toute son habileté, de toutes ses

forces. Sans cesse, il avait l'œil au guet et les mains sur ses rames, n'écoutant pas les bruits terribles que faisait le fleuve en jetant bas les chaumières ou les arbres, ni les cris que poussaient les habitants surpris dans leurs demeures et fuyant en toute hâte devant le fléau.

Bientôt, un groupe de maisons se présenta devant Raimbault. Celui-ci leva les yeux et reconut les Sablons.

Aussitôt, le jeune homme fit obliquer sa barque vers la gauche en se rapprochant vers la levée.

A cet endroit, le niveau de la plaine s'abaissait et déjà les eaux étaient plus profondes et par conséquent moins agitées. Elles montaient graduellement, à mesure que l'inondation se répandait dans les campagnes, mais sans furie ni violence.

On eût dit un vase immense s'emplissant rapidement.

Parvenu à une centaine de mètres de la grève, Raimbault la longea doucement, sans oser se rapprocher davantage de peur d'être interpellé par les personnes qui étaient sur la levée avec leur mobilier et leurs bestiaux, poussant des cris de désespoir comme à la Chapelle-Blanche.

Sur sa gauche, il apercevait de loin la bourg de Chouzé, déjà inondé, les habitants s'enfuyant sur des charrettes, le maire, l'adjoint, le curé, les conseillers, quelques ingénieurs et aussi quelques gendarmes, dirigeant le sauvetage et allant de

maisons en maisons pour n'oublier personne.

Mais le spectacle de ces dévouements n'était pas fait pour émouvoir le jeune homme, dont le cœur était depuis longtemps fermé à tous les nobles sentiments.

Quelques minutes plus tard, Raimbault arrivait avec le flot aux premières maisons des Sablons. Le désordre le plus inexprimable régnait partout.

L'eau pénétrait de toutes parts, avec une vitesse moins grande sans doute que la vitesse initiale, mais encore considérable. Elle remplissait d'abord les fossés et les chemins creux, comme si elle eût envoyé devant elle une avant-garde ou des courriers chargés de préparer son lit. Puis, dès que les caves, les puits, les routes étaient couverts de limon boueux, le flot arrivait lui-même comme une nappe immense, comme un rouleau mouvant, couvrant tout, noyant tout, emportant tout, se creusant des lits profonds, ici ou là, suivant la direction des courants et la nature du sol.

Malheur à ceux que l'eau surprenait quand elle avait acquis cette puissance : ils étaient impitoyablement saisis, renversés et noyés.

Aussi fuyait-on de toutes parts. Le tocsin ne sonnait plus, les sacristains ayant abandonné les clochers et s'occupant eux-mêmes de sauver leur vie ; mais les cris des habitants, les béuglements

ce doute poignant; puis le héros suc-
 combe, séduit par les sophismes des am-
 bitieux subalternes, dominé par la gran-
 deur de ses passions. — Il n'a pas
 attendu l'heure du repentir; il s'est con-
 damné lui-même avant le jour du su-
 prême entraînement. Pour atténuer cette
 faute, hautement et fièrement confessée,
 dira-t-on, avec certaine école, que l'idée
 de la Patrie, si vivante dans l'antiquité,
 s'est tout récemment révélée aux sociétés
 modernes.

Les grands coupables que l'histoire a
 jugés n'accepteraient pas l'absolution dé-
 daigneuse que leur offrent les auteurs
 d'une théorie sans fondement: le prévôt
 Marcel avait conscience de son crime
 lorsqu'il ouvrait à l'Anglais la porte de
 Paris, et le connétable de Bourbon, con-
 duisant les lansquenets de Charles-Quint,
 avait été averti par la voix intérieure
 avant d'être appelé au tribunal de Dieu
 par Bayard mourant. — Non, quoi qu'on
 dise, la France n'est pas née d'hier, et ce
 n'est pas d'hier que nos pères ont com-
 mencé à l'aimer et à la servir. Lisez la
 harangue de Daubray dans la *Satire Mé-
 nippée* ou l'*Histoire universelle* de d'Aubi-
 gné. Et lorsque, aux heures obscures, les
 regards inquiets cherchent un phare dans
 l'ombre, quand les courages s'égarèrent et
 que les caractères s'effacent, écoutons les
 voix désolées qui, après cent ans de
 guerre, oublièrent Bourgogne et Arma-
 gnac pour se rallier au cri de: Vive la
 France!... »

M. le duc d'Aumale est le plus éclairé, le
 plus ardent de tous les bons Français; et,
 cependant, M. le duc d'Aumale n'a pas le
 droit, sous la République, de mettre le pied
 en terre française! O démocratie! O liberté!
 O République française!

Les Obsèques de l'Empereur Frédéric

Un service religieux a été célébré dans la
 salle des Jaspés, en présence de la famille
 impériale.

Toutes les glaces avaient été recouvertes
 de draperies noires; en face de la salle des
 Coquillages était élevé un autel que sur-
 montait le tableau bien connu du Christ,
 transporté pour la circonstance de la gale-
 rie de Sans-Souci.

Devant l'autel avait été placé le cercueil;
 la tête découverte, l'Empereur reposait sur
 des coussins de damas blanc; autour du
 cou du défunt on voyait l'ordre *Pour le Mé-
 rite*, et sur sa poitrine la grand'croix de la
 Couronne de fer de première classe.

Une des mains reposait sur le sabre de
 cavalerie de l'Empereur.

La couronne que l'Impératrice donna au
 Kronprinz en 1871 avait été placée sur la
 poitrine de Frédéric III.

Sur le cercueil se trouvaient un nombre
 incalculable de bouquets et de couronnes.

Parmi les assistants, on remarquait les
 officiers d'état-major de la garnison de
 Potsdam, plusieurs médecins et un grand
 nombre d'artistes de Berlin.

Berlin, 18 juin.
 Les obsèques de l'empereur ont eu lieu
 ce matin.
 Après le cercueil venait le feld-maréchal
 de Blümenthal, portant la bannière impé-
 riale; l'Empereur avec le roi de Saxe, le
 prince Henri avec les autres membres de la
 famille royale, le prince de Galles; puis le
 corps diplomatique et la suite des personna-
 ges princiers; le chancelier de l'empire, les
 feld-maréchaux et les généraux, le conseil
 fédéral, les présidents du Reichstag et du
 Landtag.

Le cortège était fermé par les députations
 des municipalités de Berlin et de Potsdam.

Les troupes de la garnison formaient la
 haie du château jusqu'à l'église protestante
 de la Paix.

Le cercueil a été placé devant l'autel; la
 tête du cercueil du côté de la statue de
 l'ange de Tenerani. C'est au pied de cette
 statue que se trouve le caveau mortuaire
 qui renferme les dépouilles de Frédéric-
 Guillaume IV et de sa femme Elisabeth.

La cérémonie a été très simple. L'église
 était ornée de beaucoup de fleurs.

A l'entrée, le cortège funèbre a été reçu
 aux sons de l'orgue.

M. Kœgel, premier prédicateur de la
 Cour, a prononcé l'oraison funèbre.

La participation de nombreuses autorités,
 de corps constitués et, dit-on, de princes
 étrangers avait été refusée à cause du peu de
 places dont on disposait.

L'impératrice Augusta, qui était dans une
 loge, dut se retirer écrasée par l'émotion.

Après l'absoute et les chants, le cercueil
 a été déposé dans la crypte, à côté du cé-
 notaphe où repose le corps du prince Wal-
 demar.

M. de Bismarck assistait à l'inhumation.

INFORMATIONS

L'avis unanime, dans les couloirs de la
 Chambre, c'est que l'échec Déroulède, dans
 la Charente, porte un coup sensible au parti
 boulangiste dont le chef a engagé téméri-
 rement sa personnalité. Ses candidats ne
 réussissent, en somme, à grouper les mé-
 contents que lorsque aucun candidat con-
 servateur ne fait appel à la confiance des
 électeurs. Les députés qui ont pris part à
 la campagne électorale de la Charente, bon-
 partistes ou républicains, M. Cunéo d'Or-
 nano comme M. Arène, reconnaissent que
 le candidat conservateur, M. Gellibert des
 Seguins, est assuré d'une majorité impor-
 tante au scrutin de ballottage, que M. Dé-
 roulède retire ou non sa candidature.

M. Floquet vient de prendre, annonce-t-
 on, des mesures pour interdire la vente des
 publications obscènes sur la voie publique.
 Une circulaire du président du cabinet fait
 connaître ces mesures aux préfets et leur
 prescrit de veiller strictement à leur appli-
 cation.

Nous doutons que l'effet des mesures et
 de la circulaire se fasse sentir bien long-
 temps.

On donne, comme on l'a déjà fait, une
 apparente satisfaction à l'opinion publique,
 et, après quelques semaines ou quelques
 jours, les choses reprendront leur cours
 comme auparavant.

M^r le duc de Chartres est arrivé diman-
 che à Ems, où se trouve Monsieur le Comte
 de Paris.

Le roi de Danemarck, la reine, le prince
 Valdemar et sa femme, la princesse Marie
 d'Orléans, ont visité dimanche, à l'Exposi-
 tion de Copenhague, la section française des
 beaux-arts.

Ils ont été reçus par le ministre de France,
 M. Thomson.

M. Proust a présenté à la famille royale
 les artistes français et a offert à la princesse
 Marie un magnifique album contenant les
 photographies des plus beaux châteaux de
 France.

Une nouvelle victime du Tonkin.
 On annonce la mort de Jean d'Audiffret,
 sergent au 3^e tirailleurs tonkinois.

Le jeune d'Audiffret n'avait que vingt-
 deux ans; il était le second fils du comte
 Gaston d'Audiffret et de la comtesse née de
 Fortis. Engagé volontaire, après avoir tra-
 versé une période de deux ans de combats,
 et subi les atteintes d'un climat meurtrier,
 son temps de colonie expirait le 6 juillet pro-
 chain.

Jean d'Audiffret avait fait ses études au
 petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs,
 à Paris.

On mande de Metz :

« Une ordonnance ministérielle prescrit,
 à partir du 4^e septembre prochain, l'emploi
 de la langue allemande dans toutes les affai-
 res administratives de la mairie de Dieuze,
 notamment pour les correspondances avec
 les administrations supérieures, les publi-
 cations officielles, auxquelles cependant de-
 vra être ajoutée une traduction française,
 les registres de l'état civil et les corres-
 pondances avec le public de langue alle-
 mande. »

Les fêtes de Marseille

ACCIDENT AU CARROUSEL
 Les œillètes rouges ont causé bien des
 désagréments à M. Floquet. Il espérait re-
 cueillir une moisson de bravos et il n'a eu
 que des déboires.

Dès son arrivée, il est poursuivi par quel-
 ques voyous hurlant: Vive Boulanger!

A la gare, les présentations avaient été
 faites dans le grand salon d'honneur: M.
 Bertin, président du syndicat de la presse
 marseillaise, ayant remercié les ministres
 d'être venus assister aux fêtes de bienfai-
 sance données au profit des pauvres et ayant
 insisté sur le caractère de cette cérémonie à
 la fois philanthropique et patriotique, pa-
 tronnée par toute la presse sans distinction
 de parti, M. Floquet avait répondu :

« Je suis heureux de saluer le syndicat

de la presse; je sais que la presse est la
 grande voix du jour. Je suis un vieux jour-
 naliste et un vieux défenseur des libertés de
 la presse; je n'oublie pas les liens qui m'u-
 nissent à elle. »

Mais le public massé sur les allées de
 Meilhan et sur la Cannebière ignorait cette
 courtoisie, et les sifflets étaient en aussi
 grand nombre que les bravos.

A l'hôtel de la Préfecture, M. Floquet et
 M. Peytral ont reçu les fonctionnaires, les
 corps élus et constitués.

Répondant au procureur général qui ven-
 nit de faire l'éloge de la République, M. le
 président du Conseil a dit :

« Mon collègue et moi recevons avec
 satisfaction la déclaration de M. le procureur
 général, qui s'adresse non à la personne des
 ministres, mais à la République elle-même
 dont les membres du parquet sont les servi-
 teurs. En échange de leur dévouement aux
 institutions, le gouvernement leur promet,
 comme à tous les fonctionnaires du pays,
 qu'il les soutiendra énergiquement et qu'il
 saura les couvrir de sa responsabilité dans
 l'exercice légitime de leur action. »

Serait-ce une menace?

Puis il a remercié les membres du corps
 consulaire accourus pour le féliciter.

Il a promis son appui aux membres de la
 chambre de commerce, et s'adressant au
 recteur, au proviseur et aux professeurs du
 lycée, il s'est exprimé en ces termes :

« La République ne connaît pas de plus
 grand devoir que l'éducation des générations
 à venir. Faites que les jeunes générations
 valent mieux que nous. Efforcez-vous de
 leur faire comprendre par les leçons du
 passé, de l'histoire et de la philosophie,
 quels sont les devoirs des hommes, quels
 sont les devoirs de la société vis-à-vis de
 ceux qui souffrent et qui sont faibles. En-
 seignez-leur que la République est le seul
 gouvernement qui sauvegarde la dignité
 humaine. »

« Si quelques personnes attendent le pro-
 grès d'un coup de main ou d'une dictature,
 elles sont dans l'erreur. Pour que le pro-
 grès s'accomplisse il faut le temps et la pa-
 tience, c'est-à-dire tout ce que contient ce
 seul mot: la liberté démocratique. »

Ce qui veut dire: Mentez, mentez, mais
 faites des jeunes gens que les familles vous
 confient, de bons sans-culottes et de vrais
 francs-maçons! Tout pour Marianne, rien
 pour la France!

M. Floquet lève le masque. Merci.

Il a ensuite fait de belles promesses aux
 ouvriers.

Les fêtes du Carrousel ont été fort bril-
 lantes, malheureusement elles ont été attri-
 stées par la mort d'un artilleur.

Une compagnie d'artilleurs exécutait des
 manœuvres de campagne. Après un simu-
 lacre de combat, la première escouade tira
 un coup de canon, la deuxième vult en
 faire autant, mais un soldat a oublié la lige
 d'un levier dans l'âme du canon.

Le canonnier Mialis s'en aperçoit: il
 veut enlever cette tige qui peut blesser des
 spectateurs placés en face. Il se précipite,

des vaches, les hennissements des chevaux ef-
 frayés et le roulement des charrettes suffisaient à
 répandre au loin l'épouvante et la terreur.

Raimbault se dirigea de côté, par les jardins
 inondés, vers une grande maison carrée qui
 formait l'angle sud du village. C'était la maison de
 maître Ducorail. Le jeune homme la reconnut de
 suite et s'approcha pour voir si l'homme qu'il
 croyait être son ennemi personnel était encore
 dans son bureau.

Quel ne fut pas son étonnement! La fenêtre du
 bureau était entr'ouverte et les flots y pénétraient
 à l'aise en battant les murs, en bouleversant les
 chaises et en couvrant d'écume les dossiers.

Quelques papiers voguaient çà et là, paraissant
 et disparaissant tour à tour, sous le mouvement
 des eaux, mouvement incessant, monotone, lu-
 gubre.

Cette masse agitée était d'une couleur désagréa-
 ble, d'un jaune sale, qui tachait d'une façon
 indélébile les tentures et les tapisseries.

De l'autre côté, dans la rue, le courant était
 violent parce qu'il y avait une pente qui descendait
 au milieu du village et que le fleuve débordé avait
 à remplir le vallon des Sablons avant d'aller plus
 loin, mais Raimbault ne fit pas cette remarque,
 son attention était ailleurs.

S'approchant près de la fenêtre, le jeune homme
 avait jeté un coup d'œil dans l'appartement et

n'y avait vu personne, mais ses regards s'étaient
 machinalement portés sur le carton vert dans
 lequel le notaire, quelques heures auparavant,
 avait devant lui renfermé ce contrat de mariage
 qui confirmait sa ruine.

Le carton vert! Raimbault n'en pouvait détacher
 ses yeux. Son imagination, aiguisée par les cir-
 constances, le lui faisait paraître énorme.

Alors une idée vint au jeune homme, une idée
 fixe: ouvrir le carton vert et s'emparer de l'acte.

Une autre idée suivait ou plutôt accompagnait
 la première, celle des travaux forcés ou tout au
 moins de la réclusion dans une maison centrale,
 mais celle-ci ne détruisait pas celle-là. Le bague
 était loin et douteux. L'acte était là, facile à
 prendre, et bien que M^{lle} Rosa put un jour le
 refaire, les circonstances pouvaient cependant s'y
 opposer. La fortune tient parfois à si peu de chose!
 Une minute d'audace, pensait Raimbault, peut
 enrichir un homme. Raimbault en avait vu de
 nombreux exemples à Paris, à la Bourse et dans le
 commerce.

Le jeune homme était d'ailleurs poussé par cette
 persuasion que personne ne le voyait et que nul
 ne connaîtrait jamais son larcin. Pourquoi donc
 hésiterait-il?

Et pourtant, Raimbault hésitait, Raimbault avait
 peur. Il avait assez vécu dans cette étude pour
 mesurer toute la gravité de son action.

Mais bientôt il poussa son ricanement habituel,
 haussa les épaules, attacha son bateau à l'espa-
 gnolette de la croisée, sauta sur une table, puis
 sur une chaise en faisant jaillir l'eau autour de
 lui, et enfin, s'aidant des pieds et des mains, se
 haussa jusqu'au carton vert qu'il ouvrit.

O joie! l'acte était là. Il le palpait et le recon-
 naissait. C'était bien celui que maître Ducorail
 avait sorti, le matin, de son portefeuille.

Raimbault s'en assura d'un coup d'œil jeté sur
 les signatures, puis, redescendant, il mit le contrat
 dans sa poche, revint dans son bateau, et détacha
 l'amarré.

Le courant aussitôt l'entraîna vers la rue.

Mais avant de quitter le jardin, Raimbault, un
 peu effrayé de son audace, leva les yeux derrière
 lui.

Son émoi fut grand. A vingt mètres au plus, un
 bateau flottait, et, à l'avant de ce bateau, se
 tenait debout un enfant que Raimbault reconnut
 pour l'avoir vu le matin dans l'étude de maître
 Ducorail.

Cet enfant levait les bras, se démenait, criait:
 Au voleur! Mais le vent et le bruit sourd des flots
 couvraient sa voix. Nul ne le voyait, nul ne l'en-
 tendait.

Cependant, si Raimbault avait pu le saisir,
 Raimbault l'eût noyé.

Il en eut un instant la pensée.

Mais, au même moment, sa barque tourna la
 maison du notaire et fut saisie avec une extrême
 violence par le courant.

Le jeune homme n'eut que le temps de se jeter
 sur ses rames pour éviter un naufrage, et comme
 il disparaissait au milieu de la rue, il put voir
 encore de loin l'enfant, témoin de son crime, qui
 le montrait du doigt.

(A suivre.)

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
AGENCE DE SAUMUR
 19, RUE DU MARCHÉ - NOIR.
 Est chargée de recevoir dès à présent, sans
 frais, les souscriptions aux Obligations à
 Lots de la Compagnie Universelle du Canal
 Interocéanique de PANAMA.

Confiserie Félix POTIN
 Grand Assortiment de Boîtes
 pour Baptêmes,
 Bonbons et Dragées première qualité
 PRIX MODÉRÉS
 S'adresser..... Où ?
 Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,
 28, rue Saint-Jean.
 G. DOURSNEU. — P. ANDRIEU, Successeurs

mais le coup part et la tige projetée avec force traverse l'infortuné militaire. Il tombe, l'épaulé fracassée, la face noire : le poumon est atteint et quelques heures plus tard il meurt, victime du devoir. Cet accident, funeste présage pour les ministres, a suspendu la fête. Le banquet a été contremandé et les illuminations même n'ont pas eu lieu. Les obsèques de l'infortuné militaire ont lieu aujourd'hui mardi. Le deuil sera conduit par le général Japy, commandant le 15^e corps.

NOUVELLES MILITAIRES

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux chefs de corps d'armée :

« Mon cher général, Comme les années précédentes, les autorités militaires auront à se conformer, pour la célébration par l'armée de la Fête nationale du 14 juillet, aux dispositions suivantes.

» Dans toutes les villes de garnison où il y a des troupes d'artillerie, il sera tiré, le 14 juillet prochain, une première salve de 21 coups de canon à huit heures du matin, une deuxième à midi et une troisième à huit heures du soir.

» Dans les villes où se trouvent également des troupes de la marine (artillerie de marine ou équipages de la flotte), l'autorité militaire se concertera, au sujet du tir des salves, avec les autorités maritimes. En vue d'éviter, autant que possible, le retour d'accidents qui se sont produits dans quelques villes où il n'y avait pas d'artilleurs, il ne sera pas tiré de salves dans les localités où il faudrait recourir à des auxiliaires d'infanterie.

» Il sera passé, le jour de la Fête nationale, une revue de toutes les troupes de chacune des garnisons des corps d'armée. Les décorations et médailles militaires seront remises officiellement aux intéressés à cette revue, qui aura lieu de manière que les hommes n'aient pas à souffrir de la chaleur. La revue trimestrielle du premier samedi du mois de juillet se confondra avec celle du 14 de ce mois. Pendant toute la journée du 14 juillet, les troupes de toutes armes, y compris la gendarmerie, porteront la grande tenue.

» Je rappelle qu'aux termes de la lettre ministérielle du 9 juillet 1882, les officiers de tout grade ne doivent accepter les invitations qui pourraient leur être adressées pour assister à des banquets ou autres réunions officielles que lorsqu'elles émanent des autorités civiles constituées et sous la réserve expresse qu'elles parviendront à leurs destinataires par la voie hiérarchique et qu'elles comprendront l'autorité militaire la plus élevée en grade résidant dans la localité, et après elle, s'il y a lieu, les autres autorités militaires subordonnées, dans l'ordre hiérarchique, sans qu'il y ait exclusion d'aucun échelon intermédiaire.

» Les officiers généraux qui auraient à prendre une décision à cet égard ne devront accorder aucune autorisation d'assister à ces réunions, sans s'assurer que les discussions politiques seront soigneusement écartées. Il s'abstiendront, autant que possible, de toasts ou de discours et s'assureront que ceux qui doivent être prononcés devant eux ne contiennent rien de contraire aux sentiments de respect et de dévouement qui animent l'armée de la République.

» Les invitations pour assister à la revue des troupes seront adressées aux autorités civiles par l'autorité militaire la plus élevée en grade. Le chef militaire qui passera la revue se présentera, au commencement de la revue et après le défilé, devant la tribune où se trouveront les autorités invitées, pour les saluer.

» Les punitions de consigne et de salle de police seront levées; la levée des punitions de prison sera laissée à l'appréciation des chefs de corps.

» Je vous prie de me signaler, par télégramme, les faits exceptionnels qui viendraient à se produire pendant la fête.

» C. DE FREYCINET.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juin.

Notre 3 0/0 est en légère reprise de 15 centimes à 92.52 après détachement de son coupon trimes-

triel; 4 1/2 0/0, 105.77. L'action du Crédit Foncier reste recherchée à 1.457. Les obligations foncières et communales à lots des diverses séries ne se ressentent nullement des mouvements journaliers de la Bourse et s'acheminent tranquillement vers le pair. Les Bons à Lots et les Bons de la Presse ont aussi un courant régulier de demandes.

La Société Générale est calme à 452.75. Les Dépôts et Comptes courants sont demandés à 600. Au bilan du 31 mai le compte de profits et pertes figure pour 893.664 francs, tandis que les frais généraux n'ont été que de 383.893 fr.

La Banque d'Escompte est demandée à 466. Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses transactions à 385. Un arbitrage entre ces titres et ceux absolument similaires de la Banque Hypothécaire qui cotent 495 donnerait donc un bénéfice de plus de 100 fr.

L'action de Panama s'inscrit à 385. La souscription publique aux obligations à lots aura lieu le 26 courant. Le taux d'émission est fixé à 360. Les obligations jouiront d'un intérêt annuel de 15 fr. et seront remboursables par voie de tirage au sort en 99 ans. Celles qui ainsi n'auraient pas bénéficié d'un lot dans les six tirages de chaque année profiteront cependant d'une prime de remboursement.

Le Canal de Corinthe est délaissé à 247.50. La dernière émission des 60,000 obligations a piteusement échoué et celle qui se prépare aura certainement le même sort. Les capitalistes ne veulent pas, avec raison, aventurer des capitaux dans une œuvre aussi compromise.

Le marché de nos chemins de fer est fermement tenu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

A l'audience du 15 juin, a été appelée l'affaire du jeune conscrit de la classe 1888 qui était accusé de s'être volontairement mutilé deux phalanges du doigt indicateur de la main droite, afin d'être dispensé du service militaire, et que le conseil de révision avait renvoyé devant la police correctionnelle.

Ce conscrit, nommé Louis Courtin, domicilié dans la commune de Saint-Martin, reconnu coupable de mutilation volontaire, a été condamné à deux mois de prison. A l'expiration de sa peine, il sera remis à l'autorité militaire.

Dimanche avaient lieu les courses de Machecoul (Loire-Inférieure).

Le steeple-chase militaire a vivement intéressé, les obstacles ont été franchis au galop et sans aucun accident : 1^{er}, Caporal, monté par le lieutenant Champion, de l'École de Saumur; 2^e, Talca; 3^e, Turret, par MM. Féline et de la Serve, lieutenant de chasseurs. Parolide, monté par M. Kuntz, lieutenant de dragons, s'étant dérobé un instant, est arrivé avec un léger retard.

MUSIQUE AU BORD DE LA MER

Léon Grus, l'éditeur de musique de Paris, vient de publier une charmante poésie de M. Auguste Dorchain, intitulée : *Musique au bord de la Mer*.

M. Gilbert des Roches a soupiré sur ces beaux vers quelques phrases mélodiques d'un grand mérite. De plus, il a eu l'heureuse inspiration de dédier ses premières pensées musicales à M. Jacques Liverani, notre compatriote, qui, dans sa tournée artistique en Belgique, n'a su mieux faire que d'interpréter avec tout son talent la *Musique au bord de la mer*.

C'est au théâtre des Galeries-Saint-Hubert de Bruxelles, devant le roi et la reine des Belges, la comtesse de Flandre, le duc d'Aumale, le duc de Chartres, le prince Victor et toute la cour, que notre jeune et éminent artiste a dit l'œuvre qui lui était dédiée.

Il a obtenu le plus brillant succès et a eu la noble modestie de le faire partager à MM. Dorchain et Gilbert des Roches.

M^{me} Mercier-Fischer, de Saumur, se fera un plaisir de procurer cette nouveauté à tous les amateurs de musique qui n'hésiteront pas un instant à admirer l'harmonie imitative qu'on rencontre dans ces pages musicales.

L'INTERVIEW

Nous lisons dans l'Anjou :

« L'Interview, la charmante comédie de notre compatriote et ami, M. André Godard, jouée dernièrement au Théâtre-Déjazet, vient de paraître chez Tresse et Stock, éditeurs, galerie du Palais-Royal.

» La presse parisienne a fait assez l'éloge de cette pièce pour que je me dispense

d'en parler plus longuement. Je tiens pourtant à renouveler à l'auteur mes plus sincères félicitations et les vœux que je forme pour le succès de son œuvre. — A.... »

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Transport à demi-tarif des Ouvriers Agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1888, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux Ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée pour aller du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

LES VACANCES SCOLAIRES. — Les vacances des élèves des lycées et des collèges commenceront cette année le 31 juillet.

La distribution des prix aura lieu le même jour.

La rentrée des classes est fixée au 1^{er} octobre.

LES ÉLECTIONS DE THOUARCE

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

« On nous permettra de dire quelques mots encore de l'annulation des élections municipales de Thouarce. Les journaux de Paris, très vite informés par l'Agence Havas, elle-même très promptement renseignée par son correspondant officieux de la préfecture d'Angers, s'occupent de ce minuscule événement, c'est-à-dire répètent la note officielle qui leur a été communiquée. C'est dans l'*Intransigeant* et le *XIX^e Siècle* que nous rencontrons cette note; elle donne comme principal motif de l'annulation prononcée par le Conseil de préfecture ce fait allégué, mais non établi ni prouvé, qu'un scrutateur aurait, dans le dépouillement des bulletins, lu des noms qui avaient été rayés.

» Le Conseil de préfecture, pour retenir cette accusation mensongère d'un protestataire unique, a méconnu gravement les garanties de tout débat contradictoire, en acceptant sans ombre de preuve ou d'un commencement de preuve une allégation, dont la moindre enquête aurait démontré la fausseté.

» Devant tous les tribunaux, c'est à celui qui accuse à faire la preuve. Devant le conseil de préfecture de Maine-et-Loire, on a changé cela. A la préfecture d'Angers, celui qui accuse est dispensé de faire la preuve, quand il s'attaque à des conservateurs.

» Le conseil de préfecture a fait plus. Dans son empressement à annuler les loyales élections d'une commune, dont le maire n'a pas le bonheur de lui plaire, il a violé la loi, et il ne peut en ignorer. Il a annulé, en effet, les élections de treize conseillers municipaux, et il n'avait notifié qu'à six d'entre eux la protestation faite contre leur élection. Les sept autres n'avaient pas été mis en demeure de répondre à la protestation; ils ignoraient que leur élection fut contestée. Néanmoins, sans se soucier des droits de la défense, qui sont la garantie de la justice, dans tous les pays civilisés, le conseil de préfecture a annulé leur élection.

» Le conseil de préfecture a fait plus encore. Un de ces conseillers municipaux a appris qu'à la première audience du conseil de préfecture, il avait été nommé désigné comme étant l'auteur de la fraude des bulletins raturés. Indigné de cette accusation, qui l'atteignait dans son honneur, il a demandé par écrit au président du conseil de préfecture d'être entendu et de faire entendre les membres du bureau, dont le témoignage aurait réduit à néant cette invention calomnieuse. On a refusé de l'entendre et l'on a supprimé ainsi la contradiction et la défense.

» Une sentence rendue dans de pareilles conditions de partialité et d'iniquité n'a de judiciaire que le nom : elle est radicalement nulle.

» Nous espérons que les conseillers municipaux, dont l'élection a été annulée avec ce sans-gêne et cet oubli volontaire de toutes les garanties légales, soumettront au conseil d'Etat les procédés à la turque du conseil de

préfecture de Maine-et-Loire, et que justice sera faite. — J. A. »

Il ne faut pas oublier que M. de Soland député de la droite, avait été élu conseiller municipal et maire de Thouarce.

SAINT-JUST-SUR-DIVES. — Le conseil de préfecture a annulé l'élection de M. Bertrand, élu conseiller municipal, parce qu'il est chantre et sacristain, et, à ce titre, le conseil de préfecture estime qu'il a touché, en 1887, un salaire de la commune; ce qui le rend inéligible.

« Nous pensions, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que les chantres et les sacristains étaient payés par les fabriques. » Le conseil de préfecture a changé cela.

TOURS. — Nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*, au sujet de l'incendie de la fabrique de M. Kervella :

« Le sinistre est une véritable ruine pour M. Kervella. En raison de la fête du 14 juillet qui est prochaine, il avait, dans ses ateliers et en magasin, des marchandises confectionnées et des matières premières en abondance; tout cela a été détruit en même temps que l'outillage. Rien n'était assuré, car les Compagnies n'assurent pas les matières explosibles. Il en résulte donc, pour le malheureux industriel, une perte sèche de 40,000 fr.

» La maison d'habitation, appartenant à M. Fusil, était assurée pour 5,000 francs à la Compagnie du *Phénix*.

LA FLÈCHE. — On écrit de La Flèche à la *Sarthe* :

« M. Buisneau, banquier à La Flèche, a déposé son bilan, et, jeudi dernier, le tribunal civil, jugeant commercialement, l'a déclaré en faillite.

» En ce moment les scellés sont apposés chez lui.

» M. Buisneau figurait sur la liste républicaine aux dernières élections municipales et avait été élu.

» Le jour même où il a déposé son bilan, il a naturellement donné sa démission de conseiller municipal.

Dernières Nouvelles

Marseille, 19 juin, matin.

Dans une réunion tenue hier dans la matinée, le syndicat de la presse, organisateur de la fête militaire du 17 juin, a décidé unanimement qu'une somme de cinq mille francs serait portée par deux délégués aux parents de l'artilleur victime de l'accident du carrousel.

Tous les membres du syndicat assisteront aux obsèques.

GUILLAUME II ET L'ARMÉE

Berlin, 18 juin.

La proclamation à l'armée a été accueillie avec des transports de joie par les jeunes officiers.

Le sens et les termes excitent leur admiration; ils professent un enthousiasme bruyant pour le nouvel empereur.

Les vieux officiers sont plus réservés; ils paraissent plutôt songer au passé qu'à l'avenir.

Leur entretien roule sur Guillaume I^{er} et Frédéric III.

Pas un mot de Guillaume II.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 19 juin, 1 h. 36 soir.

MM. Floquet et Peytral sont rentrés ce matin à Paris à 9 heures.

Le comité boulangiste a décidé d'attendre le retour de M. Déroulède, afin de discuter si on devra oui ou non maintenir la candidature de l'ex-président de la Ligue des Patriotes dans les Charentes.

Le Sénat vient de nommer une commission d'étude dans le but de régler la procédure à suivre quand les Chambres doivent exercer leurs attributions judiciaires constitutionnelles.

L'Agence du **CRÉDIT LYONNAIS** 30, boulevard de Saumur, à Angers, reçoit à partir de ce jour, et sans aucun frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie de Panama.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE GRAS, notaire à Loudun (Vienne).

A CÉDER A LOUDUN

Pour cause de décès,
Un bon fonds de Commerce
D'ÉPICERIE-MERCERIE

BIEN ACHALANDÉ,
Exploité autrefois par M^{me} SORIN-DUPUY.
S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M^e LE GRAS.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,
UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,
Occupée actuellement par M. SPRACHER, distillateur,
Avec vastes Magasins, Caves,
Remises et Ecuries.
S'adresser à M. GIRARD, expert,
rue Dacier, 28.

MAISON A LOUER

Sise rue du Temple, n^o 17.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire,
rue d'Orléans, 72, ou à M^{me} GRILLE,
à Sainte-Anne de Nautilly.

A CÉDER DE SUITE

Excellent FONDS DE MARCHAND
DE CHAUSSURES, dans jolie ville
d'Indre-et-Loire.
Affaires exceptionnelles.
S'adresser à M. LANGLOIS, expert
à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE BOULANGERIE, bien
achalandé, avec l'immeuble dans
lequel il s'exploite, situé à Saumur.
S'adresser à M. LANGLOIS, expert
à Saumur.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile. Rue Nationale, 11.
Prix très avantageux.

UN JEUNE HOMME de 13 ans
demande place.
S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argen-
teuil (Seine-et-Oise),
Avec la collaboration de M. le mar-
quis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE
FRANCOSI, président de la Société
d'Horticulture du Nord; de MM.
Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
CORREYON, etc., etc.
Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois,
7 francs.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. RENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



6 MILLIONS

RESPONSABLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTUAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions
de la loi du 21 mai 1836,
par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie
ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots
ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 1^{er} Décembre et 1^{er} Juin de chaque année
REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS
dans un délai maximum de 99 ans.

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE
6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1^{er} Tirage le 16 Août 1888.
3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000
2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000
5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement
2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000	1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000
1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000
5 lots de 2,000.....	10,000	5 lots de 2,000.....	10,000	5 lots de 2,000.....	10,000	5 lots de 2,000.....	10,000
50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1^{er}, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'Émission payable comme suit :

1 ^{er} Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.
2.	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888).	40
3.	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84
4.	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 88
5.	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 44
6.	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10
7.	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	42 60
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 ^{er} Décembre 1889	41 15
	Total.	349 34

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

A VENDRE

UNE EXCELLENTE
MACHINE A VAPEUR
Force de 8 chevaux

De chez Nassivet, à Nantes. — S'adresser à M. DE LÉPINE, à Dampierre, près Saumur.

CACAO PUR Soluble
VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60 et fr. 1.40.
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M.M. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.